

FRA

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Programme des meilleures pratiques pour la promotion de l'intégrité dans l'éducation

Exemple de candidature (en utilisant un exemple de pratique hypothétique et non lié à la COVID 19)

Partie I: CANDIDAT

Représentant ► Jo Brilliant

Titre/Position ► Directeur

Nom de l'institution/Syndicat d'étudiants ► Université de l'Hémisphère Nord

Adresse e-mail ► Job@unh.edu

DETAILS DE LA MEILLEURE PRATIQUE

Titre de la Pratique ► Bureau de l'intégrité dans l'éducation

Institution ► Université de l'Hémisphère Nord

Pays ► Etats-Unis

Langue(s) ► Français

Site web (si disponible) ► <http://academicintegrity.unh.edu>

CATEGORIE DE MEILLEURE PRATIQUE

(si votre demande relève de plusieurs catégories, veuillez choisir UNE catégorie qui convient le mieux)

Enseignement et apprentissage ►

Politique ►

Procédures ►

Communication ►

Gouvernance/Structures ►

Formation ►

GROUPE(S) CIBLE(S)

Personnel enseignant/académique ►

Personnel administratif ►

Etudiants ►

Autre (veuillez préciser) ►

NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE

Institutionnel ►

Facultés/Programmes individuels
(par exemple, les sciences biologiques) ►

Salles de classe individuelles ►	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser) ►	<input type="checkbox"/>

Partie II: LA PRATIQUE

Description de la pratique - courte

Décrivez/résumez la pratique en une phrase ▼

Le Bureau de l'intégrité dans l'éducation (Bureau) de l'Université de l'Hémisphère Nord promeut et soutient une culture de l'intégrité afin de renforcer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

Description de la pratique - Longue (250 mots maximum)

Résumez la pratique. Veillez à indiquer ce qu'elle est, ses principales activités/composantes, le problème/la question/le défi qu'elle aborde et la population qu'elle touche. ▼

La mission du Bureau de l'intégrité dans l'éducation (Bureau) de l'Université de l'Hémisphère Nord est de promouvoir et de soutenir une culture de l'intégrité afin de renforcer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Le Bureau est le dépositaire central de tous les rapports des professeurs concernant des violations présumées de l'intégrité dans l'éducation ; nous assurons le suivi des cas, menons des réunions de résolution avec les étudiants, organisons des audiences et accompagnons les cas tout au long du processus. Le Bureau mène également toutes les actions de formation à l'intégrité dans l'enseignement sur le campus afin de prévenir la tricherie, et nous menons des actions de formation continue auprès des étudiants qui ont enfreint l'intégrité académique.

Le Bureau a été créé en 2003 après un examen approfondi de la politique d'intégrité dans l'éducation de l'Université. Le corps professoral a identifié de sérieux problèmes avec la politique, les procédures et les structures de gouvernance existant à l'époque. Le corps professoral a identifié de longs délais dans la résolution des cas de violations présumées, une mauvaise communication sur les cas, un manque d'éducation et de formation dans la communauté du campus, et un faible soutien à leurs efforts d'enseignement.

Le Bureau a un impact sur l'ensemble de la population de l'université, desservant les étudiants de premier et de deuxième cycle. Grâce à ses activités, le Bureau réduit la charge de travail et la pression sur les autres membres du personnel administratif qui devaient auparavant fournir un soutien en matière d'intégrité dans l'éducation, allège le travail et l'inquiétude des professeurs qui disposent désormais d'un soutien complet pour poursuivre les violations de l'intégrité, et contribue à créer un environnement d'apprentissage juste et honnête pour les étudiants.

Explication du problème (500 mots maximum)

Quel était le problème/la difficulté/le défi qui existait avant la mise en œuvre de la pratique ? Quelles sont les causes connues du problème, quel a été l'impact du problème sur la communauté de l'enseignement supérieur et sur qui, dans la communauté de l'enseignement supérieur, a-t-il eu un impact ? ▼

En 2003, lorsque le Bureau a débuté avec l'embauche d'un seul Responsable de l'intégrité dans l'éducation, 235 cas de violation de l'intégrité académique ouverts entre 2003 et 2006 n'étaient pas résolus. Il y avait des lacunes importantes dans la communication avec les professeurs et les étudiants au sujet des cas - certains ont reçu des notifications, d'autres non. Les notes des étudiants sont restées indéterminées pour tous ces cas. Il y avait peu d'éducation préventive (à part un petit mot lors de l'orientation des nouveaux étudiants) et il était perçu que la tricherie était monnaie courante.

L'examen externe effectué a révélé que le blocage se situait au niveau du Bureau des affaires judiciaires. Le personnel ne respectait pas la politique, et les procédures qu'il utilisait pour suivre les affaires n'étaient pas codifiées. En d'autres termes, il y a eu une mauvaise gestion de la politique et aucune surveillance du bureau responsable, ce qui a permis au problème de se développer et de s'envenimer.

Le problème a eu le plus grand impact négatif sur le corps professoral - ils voulaient protéger l'intégrité académique de leurs cours, mais ils ne se sentaient pas soutenus par l'institution pour le faire. Ensuite, le problème a eu des répercussions sur le corps étudiant, qui ne savait pas très bien quelles étaient les normes et les règles d'intégrité ni comment obtenir la résolution des allégations de violation de l'intégrité, et les cas ouverts signifiaient que leur progrès académique était menacé.

Fondement conceptuel (500 mots maximum)

Quelles recherches ou quels cadres théoriques ont été pris en compte pour créer cette pratique ? Comment les valeurs du Centre international pour l'intégrité académique (ICAI) (honnêteté, équité, respect, responsabilité, fiabilité et courage) ont-elles été intégrées dans la pratique ? ▼

Je ne crois pas que des recherches, des cadres théoriques, ou des cadres fondés sur des valeurs aient été pris en compte lors de la création du Bureau.

Cependant, les meilleures pratiques dans le domaine, la recherche sur la tricherie et les valeurs du Centre international pour l'intégrité académique (ICAI) ont été prises en compte tout au long de l'évolution du Bureau. Par exemple, la théorie de la motivation et sa relation avec les raisons pour lesquelles les étudiants trichent, ainsi que la recherche et la théorie du spectateur et la recherche sur le développement moral et la prise de décision éthique ont toutes été prises en compte dans notre conception de l'éducation préventive et des actions de formation continue auprès des étudiants qui ont enfreint l'intégrité académique. Les meilleures pratiques telles que le « Plagiarism Tariff » (Pénalité au plagiat) du Royaume-Uni et les affirmations d'intégrité (également étayées par la recherche) ont inspiré nos directives en matière de sanctions et notre serment sur l'honneur. Les valeurs de l'ICAI, à savoir l'équité, le respect, la responsabilité, la confiance, l'honnêteté et le courage, ont été intégrées dans notre politique, nos procédures et dans l'ensemble de notre bureau. Ces valeurs sont à la base de notre mission et des valeurs de notre bureau, de nos événements annuels (par exemple, une cérémonie et un concours) et de notre culture - nous avons même des piliers physiques pour chaque valeur !

Activités principales (500 mots maximum)

Décrivez brièvement les principales activités de la pratique, en vous référant à des échéanciers le cas échéant. ▼

2003 : embauche d'un responsable de l'intégrité dans l'éducation à temps plein, relevant directement du vice-président des affaires étudiantes.

2004 : embauche d'un assistant administratif à temps partiel ; tous les cas non résolus ont été résolus et clos ; le Bureau a pris en charge les audiences sur la malhonnêteté académique.

2005 : le Programme de développement par l'intégrité (éducation après une violation) est lancé, et des étudiants sont embauchés pour aider aux efforts d'éducation.

2006 : l'assistant administratif est devenu un employé à temps plein ; le contingent du personnel étudiant est passé à 8 étudiants ; d'autres ateliers éducatifs ont été mis en place en collaboration avec la bibliothèque, le centre d'écriture et la faculté.

2007 : création de Directives en matière de sanctions ; mise en place d'une cérémonie de remise de prix pour l'intégrité académique ; augmentation du personnel étudiant à 12 étudiants ; création d'un Conseil consultatif sur l'intégrité.

2008 : embauche d'un contractuel à temps partiel pour aider à superviser le personnel étudiant et enseigner le Programme de développement par l'intégrité.

2010 : mise en place du concours d'intégrité ; révision de la politique de "malhonnêteté académique" à "intégrité académique", y compris la création de la Commission d'examen de l'intégrité académique.

2011 : création d'un poste à temps partiel (coordinateur de l'éducation) pour superviser le personnel étudiant et donner des présentations et des ateliers éducatifs (y compris le Programme de développement par l'intégrité).

2013 : le coordinateur de l'éducation est devenu un poste à temps plein ; le poste de responsable de l'intégrité dans l'éducation est devenu un poste de directeur.

2014 : révision des Directives en matière de sanctions afin de rendre obligatoire l'éducation après une violation de l'intégrité et de rendre les sanctions pour tricherie plus claires ; création d'un nouveau poste à temps plein (chargé des cas) pour soutenir la charge de travail de gestion des cas.

2015 : début de la révision de la politique et des procédures, y compris le processus de séparation des procédures de la politique ; mise en œuvre d'un Programme de surveillants supplémentaires.
2016 : célébration des 10 ans ; accueil d'une conférence régionale du Centre international pour l'intégrité académique (ICAI).
2017 : embauche de 3 nouveaux postes à temps plein : Chargé de cas, Chargé de cas principal et Directeur adjoint ; mise en œuvre d'importants changements de politique et de procédure.
2018 : constitution d'un Comité de politique d'intégrité académique

Nombre de personnes touchées par la pratique

Si disponible, indiquez un pourcentage de la population cible totale ▼

Tous les membres de la faculté, les étudiants de premier cycle et les étudiants diplômés sont touchés par l'activité du Bureau de l'intégrité dans l'éducation. Le Bureau ne dessert pas les facultés et les étudiants en médecine ou en pharmacie. Nous touchons donc 95% du corps étudiant et du corps professoral.

Implication des parties prenantes (250 mots maximum)

Indiquez les rôles institutionnels (par exemple, bibliothécaire, étudiant, instructeur) des personnes impliquées dans la conception et la mise en œuvre de la pratique. Décrivez brièvement comment chaque rôle a contribué à la meilleure pratique. ▼

Lors de la création du Bureau, le corps professoral, les étudiants et le personnel des affaires étudiantes ont tous participé au processus de création de l'origine du Bureau –le poste de responsable de l'intégrité dans l'éducation. Le processus de révision externe a permis de recueillir les opinions de toutes les parties prenantes et d'intégrer leurs idées dans le plan final.

Tout au long de l'évolution du Bureau, les parties prenantes ont été activement impliquées. Notre enseignement a été créé et dispensé en collaboration avec les bibliothécaires, le personnel du centre d'écriture, les professeurs du programme d'écriture, les professeurs d'informatique et d'ingénierie, et les étudiants. Notre Conseil consultatif sur l'intégrité, qui donne des conseils sur l'éducation et la sensibilisation, est composé de représentants des conseillers académiques, des sports, de la bibliothèque, du corps enseignant, de l'administration académique, des centres de réussite, du centre d'écriture, du gouvernement étudiant, du Bureau des étudiants handicapés et des services aux étudiants. Nous disposons d'un Comité de politique d'intégrité académique nouvellement formé, qui comprend des représentants de tout le campus - ce comité apporte des changements à la politique, aux procédures et aux directives en matière de sanctions.

Coût de la pratique

Indiquez le coût approximatif de la mise en œuvre de la pratique. Indiquez la provenance des fonds. ▼

Le coût total du Bureau (en 2018), pour servir 95 % du corps étudiant et du corps professoral, est d'environ 800 000 \$, soit moins de 2 % du budget de fonctionnement de l'Université. En d'autres termes, le coût du Bureau est d'environ 17 dollars pour chaque membre du corps enseignant et étudiant desservi. Les fonds proviennent du budget de fonctionnement général de l'Université car il est considéré comme une structure de fonctionnement essentielle.

Impact initial et évaluation (500 mots maximum)

Indiquez l'impact initial de la pratique - quels changements en ont résulté et pour qui ? Décrivez comment la pratique/les résultats/l'impact sont évalués, le cas échéant. Si des résultats d'évaluation sont disponibles, résumez-les et/ou fournissez les références si des résultats publiés sont disponibles. Le cas échéant, joignez tout document/liens étayant les résultats et l'efficacité de la pratique. ▼

La mise en place du Bureau a entraîné des changements importants pour l'ensemble du campus universitaire. Les signalements de manquements à l'intégrité ont été multipliés par trois, ce qui indique une plus grande conformité du corps professoral à la politique qui impose de signaler les manquements au Bureau. Les enquêtes menées auprès des professeurs indiquent un taux de satisfaction de 98 % à l'égard du Bureau de l'intégrité dans l'éducation et des services qu'il fournit. Le nombre de rapports soumis par des étudiants sur la tricherie d'autres étudiants (ce qui demande beaucoup de courage) a augmenté de 1000%. Le processus fonctionne puisque 90% des cas sont maintenant résolus dans les 30 jours ouvrables, et 70% des étudiants estiment que le processus est équitable.

Veillez consulter le rapport d'évaluation ci-joint, réalisé par un tiers.

Reproductibilité (250 mots maximum)

Décrivez brièvement si/comment cette pratique peut être mise en œuvre dans un autre contexte (dans un autre pays ou établissement d'enseignement supérieur) ▼

La mise en place et le fonctionnement quotidien du Bureau se sont inspirés des meilleures pratiques au niveau national et mondial ainsi que des recherches dans le domaine, et il devrait donc être possible d'appliquer une structure similaire dans d'autres contextes. Par exemple, les meilleures pratiques du « Plagiarism Tariff » et des affirmations d'intégrité du Royaume-Uni ont inspiré nos Directives en matière de sanctions et notre serment sur l'honneur.

Lors de la conception de nos activités éducatives visant à prévenir la tricherie et de nos activités de formation continue pour les étudiants qui ont enfreint l'intégrité académique, nous avons tenu compte de la recherche et de la théorie (c'est-à-dire la théorie de la motivation, la recherche sur le développement moral et la prise de décision éthique). (Pour plus de détails à ce sujet, voir la section sur le Fondement conceptuel).

Bien que la manifestation de la gouvernance et des structures de l'intégrité académique soit unique à chaque établissement d'enseignement supérieur, nous pensons que les étapes entreprises et les expériences acquises peuvent être reproduites et adaptées à d'autres pays ou établissements d'enseignement supérieur souhaitant mettre en place un bureau de l'intégrité dans l'éducation. (Pour plus de détails sur les étapes, voir la section sur les Activités principales). En outre, le personnel du Bureau est prêt à partager ses expériences pour ceux qui seraient intéressés par la mise en œuvre de cette pratique.